

NEWS

LUXLEAKS

Schizophrenie générale

Luc Caregari

Alors que la tempête médiatique autour des Luxleaks est en train de se calmer, le futur du business autour des tax rulings se dessine et rien ne présage que ces pratiques disparaîtront.

Certes, la question de savoir qui savait quoi et quand dans l'affaire Luxleaks n'est probablement pas la plus pertinente. Car les réponses possibles oscillent toutes entre la naïveté et l'incompétence, voire une certaine arrogance du gouvernement comme de ses administrations à propos des révélations qui allaient leur tomber dessus. Et elles ne disent rien du coeur du problème : le futur de ce « patrimoine luxembourgeois » qui n'est plus en odeur de sainteté, même chez ses plus ardents défenseurs. Pourtant, le fait que Jean-Claude Juncker - et donc le CSV - était au courant un mois avant le gouvernement sans qu'il n'ait daigné le communiquer aux nouveaux responsables en dit long sur les stratégies du plus grand parti de l'opposition quand il s'agit de discréditer la coalition bleu-rouge-vert. Juste que, cette fois, le coup est parti en arrière...

Y a-t-il un effet Luxleaks ? Rien n'est moins sûr.

Sinon, la communication officielle ressemble un peu à ce qui se passe à la saison des pluies en Amérique du Sud : glissements - sémantiques - en cascade. On est donc passé du « patrimoine luxembourgeois » à la possibilité de rendre les tax rulings transparents, quoique anonymes. Une possibilité que les stratégies des boîtes de consulting - qui élaborent les documents nécessaires à « l'optimisation fiscale » - avaient peut-être prévue à long terme, mais que les responsables politiques, ancien et nouveau régime grand-ducal confondus, ont toujours récusée avec force. Alors, la question qu'on est en droit de se poser est bien sûr : y a-t-il



PHOTO : ©FLICKR, FREDRIK_LINGE

un effet Luxleaks ? Rien n'est moins sûr. Le problème se pose à plusieurs niveaux. D'abord la rhétorique : comme le veut un vieux dicton, « qui s'excuse s'accuse ». Donc, en essayant de faire passer un peu de morale en condamnant légèrement les tax rulings du point de vue de la morale, mais pas de la légalité, le gouvernement - tout comme Juncker d'ailleurs - admet que tout ce système est immoral en soi. Ce qui ne colle pas bien avec la veste blanche que les intéressés aiment revêtir.

Un autre hic est le futur des tax rulings. Certes, on promet d'améliorer la transparence - qui est même vue comme une « chance » par certaines instances de la place financière. Pourtant, c'est dans le détail qu'il faut aller chercher. Une initiative européenne serait certes souhaitable nous dit-on, mais il faudrait qu'elle soit élargie au niveau de l'OCDE. Une manœuvre autrement plus compliquée, mais qui est présentée comme celle offrant une plus grande efficacité. Si on y ajoute que le mot d'ordre en ce qui concerne de futures négociations est « le Luxembourg ne bloque aucune initiative », il faudrait peut-être la compléter par « qui n'est pas contraire à ses intérêts directs ».

L'affaire Luxleaks risque donc de vivre le destin d'une tempête dans un verre d'eau - comme les précédentes révélations, du rapport des ONG de 2009 aux Offshoreleaks. On en discute pendant un certain temps, on promet des améliorations et puis on attend sereinement que le buzz médiatique retombe. Ce qui démontre aussi que, finalement, ce ne sont pas les femmes et hommes politiques qui déterminent l'agenda de la transparence de la finance, mais bien cette dernière.

NEWS

Srel : Surveillance 2.0 **p. 3**

Mémorandum de la liberté du choix : Patchwork ou damnation ? **p. 4**

Partizip 2: Staat, Gesellschaft und Demokratisierung **S. 5**

REGARDS

Erziehung : Allein gegen alle **S. 6**

Gemeinwohl-Ökonomie : Der Lohn des Guten **S. 8**

Théâtre : Contre la montre **p.11**

Mexiko : Kriminelle Einheitsfront **S.12**

(Coverbild : Flickr / Fredrik Linge)